



FC/FC
AGCM1220180000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018

-:-

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le treize décembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT (départ 22h04), M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M ; Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE
Mme Laure HUBERT représentée par M. Patrick ANDROLUS à partir de 22h04
M. Michael MARTIAL représenté par M. Pascal LESSELINGUE
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par Mme Patricia FIFI
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUVAND
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN
M. Abdoulaye BATHILY représenté par M. Pierre COILBAULT

ABSENTE NON REPRESENTEE :

Mme Sylvie BERLINE

SECRETAIRE : Mlle Marine RENAUVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2018

1 – MISSION LOCALE BIEVRE VAL DE MARNE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Rapporteur : Monsieur Daniel PIGEON-ANGELINI

Le conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

2 – SIFUREP : GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

3 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame HEILBRONN demande à quoi correspondent les frais de gardiennage et mise en sécurité Paul Hochart, à quelle période cela correspond et ce qui est prévu dans les mois à venir.

Monsieur le Maire indique que c'est un accord avec la SADEV pour le gardiennage du site avec l'engagement de la commune à lui rembourser, en attendant le transfert administratif du projet. Le gardiennage sera transféré à l'aménageur lors de la désignation de celui-ci.

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

4 – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Résultat des votes :

POUR : 36
ABSTENTION : 2 (F. Heilbronn, Y. Piau)

6 – VOTE DU BP 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Je vais vous présenter un budget 2019 que nous sommes fiers de vous présenter pour la première dès le mois de décembre qui précède l'année du budget, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs dizaines d'années dans cette collectivité.

Quelques mots très brefs sur le contexte, qu'il s'agisse des incertitudes qui pèsent sur nous avec comme plus grande épée de Damoclès l'avenir de la métropole du Grand Paris et l'ensemble de ses tentacules notamment le territoire 12, la question de l'inflation que nous anticipons aux alentours de 1.7 contre 1.2 en 2018, ce qui est effectivement pour nous une menace terrible puisque lorsque les recettes n'augmentent pas et que l'inflation est importante, mécaniquement le pouvoir d'achat de la commune diminue.

Un point stable, la DGF sera maintenue au même niveau 2018.

L'enveloppe FPIC, pour l'instant, est maintenue dans sa globalité. On s'attend à contribuer à la même hauteur que les années précédentes.

Une revalorisation des bûts fiscaux qu'à priori on espère au même niveau que l'inflation, soit 1.7 % ce qui signifie qu'à minima on ne détériore pas le prélèvement fiscal sur les bases locatives de la commune.

En quelques mots les grandes priorités du budget 2019 qui se résument à optimiser les ressources de notre collectivité dans un contexte très contraint, faire face à l'augmentation des charges décidées par le gouvernement. Les transferts de charges aux collectivités sont incessants, pour autant les fonds ne suivent pas.

Notre objectif cette année sera de concrétiser notre souhait de moderniser les services municipaux avec les premiers travaux qui vont permettre la mise en service du guichet unique, de la gestion relation citoyenne et de manière générale doter nos services d'outils numériques nettement plus performants que ce dont nous disposions jusqu'ici.

Notre objectif sera également de dégager des marges de manœuvre dans l'objectif de renforcer l'entretien des équipements communaux, d'améliorer le cadre de vie des habitants notamment l'espace public et de lancer les grands projets d'aménagements qui changeront, je l'espère, pour longtemps le visage de notre ville.

L'objectif aussi de faire tout cela sans augmenter les dépenses, et surtout de les maîtriser notamment en ce qui concerne les frais de personnel, évidemment sur les frais de gestion et pour la première année de réduire l'encours de la dette qui nous a été laissée et qui est comme vous le savez très importante.

Sur les recettes, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition donc elles devraient être assez stables par rapport à l'année dernière. En revanche, sur les tarifs municipaux, pas d'augmentation mais une simple revalorisation au même titre que l'inflation, ce qui permet d'éviter les effets de seuil.

Aussi une augmentation des recettes du centre municipal de santé, non parce que les tarifs augmenteraient mais bien parce qu'on élargit la gamme de prestations offertes au sein du centre municipal de santé et de fait nous en espérons des recettes complémentaires.

Quelques chiffres. L'ensemble des flux s'élèvent à environ 71 000 000 € pour l'année 2019 donc très proche du budget 2018.

Sur la section de fonctionnement, comme évoqué un certain nombre d'impacts exogènes avec le fait que nous avons été contraints de redresser nos finances notamment à cause de la baisse importante de la DGF portée par le gouvernement précédent avec 6.4 millions d'euros de baisse, ce qui fait une perte cumulée très importante.

Nous avons subi une augmentation très importante des prix depuis 2014, ce qui fait que le pouvoir d'achat de la commune diminue.

Un zoom rapide sur les recettes de fonctionnement qui viennent cette année combler à peu près l'inflation que j'évoquais tout à l'heure. Le budget primitif 2019 est assez proche du budget primitif 2018 avec malgré tout 5 % de moins. C'est un budget prudent avec l'espoir de collecter des recettes supplémentaires en cours d'année.

Les recettes se décomposent comme suit, à savoir les impôts et les taxes qui augmentent de 434 000 €, sans incidence sur les taux ; les produits des services qui vont progresser légèrement de l'ordre de 318 000 € qui tiennent compte de l'inflation prévisionnelle pour 2019 et de l'évolution des prestations proposées par le centre municipal de santé.

Nous avons également l'attribution de la compensation métropolitaine qui restera figée à son niveau de 2016. Lorsqu'une subvention est figée, de fait l'inflation l'amointrie d'année en année et c'est la crainte que nous pouvons avoir en ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation. Cela deviendrait une simple dotation qui se dévaloriserait au fil des années.

Les droits de mutation également supposés figés dans la perspective financière avec 1.15 million d'euros. Cela fait partie des enveloppes pour lesquelles nous pouvons espérer un petit mieux en cours d'année.

Les subventions et participations reçues sont, elles ajustées. Il est de coutume de n'inscrire que les subventions certaines.

Les autres produits de gestion courante sont quasiment stables aux alentours de 263 000 €.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous les souhaitons pleinement maîtrisées avec notamment une diminution des frais de personnel d'environ 0.35 % et cela malgré l'inflation et les hausses incompressibles notamment sur de nombreux contrats, malgré une majoration des divers taux de cotisation et l'application du dispositif PPCR.

Baisse également des charges à caractère général soit – 0.35 %. Réussir à diminuer nos dépenses courantes tout en conservant une qualité de service, il faut saluer nos services qui négocient tous les tarifs et tous les achats, toujours au plus juste et au plus près pour assurer la qualité de service aux L'Hayssiens en essayant de gaspiller le moins d'argent possible.

Un maintien des subventions aux associations dans le même périmètre budgétaire que les années précédentes.

Une légère augmentation des charges financières avec plus 35 000 € malgré un désendettement continu depuis 2014.

Quelques illustrations pour nos dépenses de fonctionnement sur l'année 2019, notamment le déploiement du guichet unique et le déploiement de beaucoup d'outils numériques au service de nos agents qui en avaient grand besoin.

Actions également en faveur de la formation des apprentis. Nous avons ouvert des postes en apprentissage pour que les services publics jouent pleinement leur rôle pour ce qui est à mes yeux la voie royale de l'insertion de notre jeunesse.

Un projet sur l'aménagement sur l'animation d'espaces de lecture publics avec l'aménagement de relais bibliothèques dans les mairies annexes. L'objectif a été de créer des escales afin de permettre tous les mercredis d'avoir des lectures animées de contes dans les relais mairie de Lallier et de la Vallée-aux-Renards.

Nous investirons également pour mieux maîtriser nos coûts énergétiques, que ce soit en matière d'isolation des bâtiments ou des outils pour changer l'éclairage en led ou encore la possibilité d'avoir des minuteurs pour l'éclairage, etc.

Renforcement des missions visant à assurer la tranquillité des L'Hayssiens. C'est un engagement fort de la municipalité en renforçant les moyens de notre police municipale avec un avantage sur ce secteur qui est que quasiment tous les frais engagés sont subventionnables à hauteur de 70 % entre les aides régionales et les aides de l'Etat.

L'objectif est de continuer à faire vivre la vie événementielle riche de notre commune notamment en ce qui concerne la fête des sports, le marché de Noël, la cavale, etc en espérant ajouter une deuxième édition du carnaval et pérenniser tous les dispositifs des actions scolaires et péri scolaires en vue de la rentrée scolaire 2019/2020 pour être en capacité d'accompagner toutes les écoles et notre jeunesse pour la rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, en ce qui concerne la section d'investissement, malgré le contexte que j'évoquais tout à l'heure nous avons dégager une marge de manœuvre pour investir que ce soit des investissements courants ou dans les grands projets avec notamment un engagement de la Ville de 25.8 millions d'euros de manière à pouvoir porter de grands projets mais également entretenir et rénover le patrimoine communal qui comme vous le savez part de très loin.

La répartition de cette somme se fera de la manière suivante. 2.8 millions seront investis sur le financement des travaux et acquisition du patrimoine bâti mais également de l'espace public, 2 millions pour les participations financières aux concessions d'aménagement cœur de ville et Locarno, 13.2 millions au titre du solde du rachat des actifs fonciers issus du traité de concession de la ZAC Paul Hochart, 3.2 millions de remboursement de la dette.

Je pense que c'est important que les L'Hayssiens se rendent compte de ce que nous coûte la dette colossale que nous avons trouvée en arrivant.

En ce qui concerne les principales dépenses, sont principalement concernés cette année les groupes scolaires comme par exemple le site du jardin parisien dans lequel nous allons pouvoir refaire les préaux ainsi que l'école du centre. Nous allons poursuivre le déploiement du système électronique PMS et la mise en accessibilité.

Sur les équipements sportifs, il s'agira de la rénovation du vestiaire du gymnase du Jardin Parisien, l'accès à la sécurité du site du gymnase Lallier, la poursuite des travaux relatifs au maintien de la sécurité avec le renforcement sur la commune de la vidéo protection pour un montant de 50 000 €.

Pour des questions d'étanchéité, des travaux de rénovation de la façade de l'auditorium seront réalisés avec une première tranche en 2019.

Nous avons également souhaité mettre l'accent cette année sur les conditions de travail de nos agents puisqu'il y avait un grand besoin de réaménager la zone vestiaire et les sanitaires des locaux du centre technique.

Nous espérons faire des recettes complémentaires au centre municipal de santé en parallèle de quoi nous allons faire l'acquisition de matériel extrêmement sophistiqué pour le pôle ophtalmologique. Il est extrêmement difficile d'avoir dans un délai acceptable un rendez-vous chez l'ophtalmo d'autant plus que le docteur Dumas de Raully

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

7 – VOTE DU BP 2019 – BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

DECIDE de procéder à l'adoption des crédits inscrits au budget primitif restauration et portage à domicile pour l'exercice 2019 par chapitre :

1 – POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Libellé du chapitre	MONTANTS
Chapitre 011	Charges à caractère général	104 450.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 000.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	750.00
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	6 641.36
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	15 158.64

RECETTES

	Libellé du chapitre	MONTANTS
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	125 000.00

	et ventes diverses	
Chapitre 74	Dotations, subventions, et participations	5 000.00

2 – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Libellé du chapitre	MONTANTS
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 800.00

RECETTES

	Libellé du chapitre	MONTANTS
Chapitre 040	Dotations, fonds divers et réserves	6 641.36
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	15 158.64

8 – PRINCIPE DE DESAFFECTATION DE LA RUE WATEL : SOLLICITATION DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE

LE CONSEIL,

SOLLICITE L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour acter le principe de désaffectation de la rue Watel, dans son tracé actuel tel qu'il est représenté sur le plan ci-annexé, et pour préciser que la désaffectation effective interviendra dès l'ouverture du nouveau tracé de la rue.

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

9 – PERIMETRE DE PREMPTION GARE 3 COMMUNES : ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE

LE CONSEIL,

DECIDE l'acquisition de la parcelle figurant au plan ci-joint, d'une contenance de 610 m² au prix de 470 000 euros en vue d'y réaliser une nouvelle voie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition.

DIT qu'un montant de 476 000 euros (prix principal augmenté d'une provision pour frais de notaire sera inscrit au budget).

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

10 – PERIMETRE DE PREMPTION GARE 3 COMMUNES : CONVENTION DE PORTAGE SAF'94 POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SISE 8 RUE DE LALLIER

LE CONSEIL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier ci-annexée relative au bien cadastré I n° 22, situé 8, rue Lallier et d'une contenance de 496 m².

S'ENGAGE à inscrire au budget communal et à verser au SAF 94 :

- le montant de la participation fixée à 10% du prix d'acquisition du terrain soit 47 800 euros,
- le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes au portage à hauteur de 50% du montant des intérêts du prêt contracté,
- le montant des impôts fonciers et taxes relatifs au bien visé ci-dessus.

S'ENGAGE à se porter acquéreur du bien deux mois au moins avant le terme de la présente convention établie pour 8 ans à compter de la signature du premier acte d'acquisition soit le 10 octobre 2024.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 8 (Opposition)

11 – FONCIER : CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AVENUE DE LA REPUBLIQUE

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

DECIDE la cession de l'emprise de terrain d'une contenance de 16 m² des parcelles cadastrées C n° 202 et C n° 249 au prix de 1400€ au profit des copropriétaires Monsieur MOREAU et Monsieur ADDIMA.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette cession.

12 – EXCEPTION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES POUR L'ANNEE 2019

LE CONSEIL,

EMET un avis favorable au principe de dérogation à la règle du repos dominical et à la liste des dimanches annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à accorder par arrêté la liste des dimanches annexée, à compter du 1^{er} janvier 2019 aux commerces de détails qui en ont fait la demande dans les conditions prévues par les textes.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 8 (Opposition)

13a - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION AVARA

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'AVARA.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 82.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13b - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL ATHLETISME

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec le CAL ATHLETISME.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 25.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13c - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL BASKET

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL BASKET.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 39.000,00 € soit une subvention de fonctionnement d'un montant de 37.000€ et une subvention sur projet de 2.000€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13d - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL FOOTBALL

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL FOOTBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 90.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13e - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL GYMNASTIQUE

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL GYMNASTIQUE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 34.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13f - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL HANDBALL

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL HANDBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 31.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13g - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL JUDO

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL JUDO.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 34.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13h - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL NATATION

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL NATATION.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 32.000,00 € soit une subvention de fonctionnement de 30.000€ et une subvention sur projet de 2.000€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13i - SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS 2019 : ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION CAL TENNIS

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, passée avec l'association CAL TENNIS.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 80.000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

14 – AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU VAL DE MARNE (ADIL 94) : CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de participation financière ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADIL 94 ainsi que tout document y afférent.

15 – CAF : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE MULTI-ACCUEIL TABANOU

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention d'investissement pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le Multi-accueil Tabanou passée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, 2 voie Félix Eboué – 94033 CRETEIL CEDEX.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

16 – CAF : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL ADOLESCENT »

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement ci-jointe relative à la prestation de service « accueil adolescents » passée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, ainsi que les termes et les modalités de sa mise en œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

17 – MUNICIPALISATION DU SERVICE JEUNESSE

LE CONSEIL,

DECIDE de reprendre l'activité de la fédération Léo Lagrange et les contrats de travail correspondants (9 contrats) à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE l'inscription budgétaire pour toutes les dépenses et recettes afférentes à l'activité jeunesse.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible de participer au financement des activités jeunesse.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 8 (Opposition)

11 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ

DECIDE que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Adjoint Administratif	62.07	51.07 (-11)	Transformation de postes permettant avancements de grade.
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	4(+1)	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	43	53 (+10)	
Adjoint Technique	158	131 (-27)	Transformation de postes permettant avancements de grade.
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	24	51(+27)	
Agent de Maitrise	18	17(-1)	Transformation de postes permettant avancements de grade.
Agent de Maitrise Principal	13	14(+1)	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	23	22(-1)	Transformation de postes permettant avancements de grade.
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	3(+1)	
Attaché	29	27(-2)	Transformation de postes permettant avancements de grade
Attaché Principal	6	8(+2)	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	8(-1)	Transformation de postes permettant

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	5 (+1)	avancements de grade.
Chef de service de police municipale	1	0 (-1)	Transformation de postes permettant avancements de grade
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} Classe	0	1(+1)	
Attaché	27	28(+1)	Création de poste dans le cadre de la municipalisation du service jeunesse
Animateur	0	4(+4)	
Adjoints d'animation	0	4(+4)	
Médecine générale 22 heures hebdomadaires	3	2(-1)	Transformation pour mise en adéquation avec disponibilités des médecins
Médecine générale 20 heures hebdomadaires	0	1(+1)	
Médecine générale 15 heures hebdomadaires	1	0(-1)	Transformation pour mise en adéquation avec disponibilités des médecins
Médecine générale 14 heures hebdomadaires	0	1(+1)	
Urologue 4 heures hebdomadaires	0	1(+1)	Création pour répondre aux besoins des usagers
Agent de Maitrise	17	16(-1)	Transformation de postes permettant la nomination suite à la réussite du concours de technicien
Agent de Maitrise Principal	14	13(-1)	
Adjoint technique	131	130(-1)	
Technicien	4	7(+3)	
Gardien-Brigadier	13	15(+2)	Création de 2 postes dans le cadre de la constitution d'une brigade de nuit

A 22h35, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication du 2 janvier au 3 mars 2019

